

Conversaciones...

Conversaciones...

ISSN: 2594-0813

ISSN: 2395-9479

conversaciones@inah.gob.mx

Instituto Nacional de Antropología e Historia

México

LUXEN, JEAN-LOUIS

Document de Nara: ses acquis et ses limites

Conversaciones..., n° 8, 2019, , pp. 165-178

Instituto Nacional de Antropología e Historia

México

- ▶ [Numéro complet](#)
- ▶ [Plus d'informations sur l'article](#)
- ▶ [Page web du journal dans redalyc.org](#)



JEAN-LOUIS LUXEN

Document de Nara: ses acquis et ses limites

JEAN-LOUIS LUXEN

Abstract

Diversité du patrimoine, diversité des cultures. Dès les débuts de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, ces deux données ont été prises en compte. L'apport de la Conférence de Nara et des réunions qui l'ont suivie est d'avoir permis à toutes les régions du monde de les approfondir et de mettre en lumière la nécessité d'une application souple du test de l'authenticité. Dans cette heureuse évolution, Herb Stovel a rempli un rôle majeur. Mais c'est surtout l'adoption de la «Stratégie globale» qui a ouvert la Liste du patrimoine mondial à des sites beaucoup plus nombreux et divers en vue de lui donner une meilleure représentativité des nations et des cultures. Cette large extension et la relativité admise dans le test d'authenticité posent toutefois des problèmes: identification des biens culturels, interprétation, gestion de sites urbains ou paysages habités, projets de reconstruction. Pour assurer la crédibilité de la Convention, il importe d'éviter les tentations de replis identitaires et les pratiques de conservation mercantiles ou sauvages, pour élaborer en commun des principes de conservation de portée universelle s'inscrivant dans le courant des coopérations internationales multilatérales, au service des buts de l'UNESCO.

Keywords: *Diversité du patrimoine, diversité culturelle, universalité, droits humains.*

La conférence de Nara, un jalon important dans la protection du patrimoine

Les Athéniens attachaient beaucoup d'importance à la conservation du bateau de Thésée. Chaque fois qu'une pièce de bois de la coque était dégradée, ils la remplaçaient soigneusement. Vint le moment où toutes les pièces furent remplacées. Pouvait-on dès lors considérer qu'il s'agissait encore de la barque de Thésée? Restait-elle authentique? C'est à des questions semblables que la Conférence de Nara cherchait à apporter réponse. Elle ouvrait de la sorte une période fertile de colloques et de publications qui, avec Herb Stovel, cherchaient à dépasser la *Charte de Venise* et à «établir des principes de conservation applicable au plan international».

Depuis 1994, le *Document de Nara sur l'authenticité* est une référence incontournable dans la reconnaissance du patrimoine culturel et dans les pratiques de conservation et de restauration. Comme la *Charte de Venise*, le *Document de Nara* a le mérite de la concision et laisse ouvert un champ d'approfondissement intellectuel et de confrontation aux pratiques. L'effervescence intellectuelle consécutive à Nara a permis des avancées significatives dans la doctrine de la conservation et dans le dialogue entre les diverses cultures et spécialités.

Le rôle majeur de Herb Stovel

Herb Stovel a été un acteur primordial au cours des mois de préparation de la Conférence de Nara. Co-rapporteur avec Raymond Lemaire, il prit une part déterminante dans l'élaboration de la déclaration finale. Surtout, il en a assuré le suivi dans les divers séminaires qu'il anima ensuite, notamment pour l'élaboration de la *Déclaration de San Antonio* pour les Amériques, en 1996, et durant une série de séminaires au Pernambouc, au Brésil. Il avait l'autorité scientifique et morale résultant de ses qualités d'analyste pointu, de militant de la conservation et de pédagogue convaincant.

Deux changements importants étaient survenus au début des années 1990. D'une part, cette année-là, lors de l'assemblée générale du Conseil International des Monuments et Sites (ICOMOS), il fut procédé à l'élection d'un nouveau Comité exécutif. Jusqu'alors présidé par des Européens francophones (Raymond Lemaire, Michel Parent, Roberto Di Stefano), le Comité avait un nouveau président, Roland Silva, un architecte et archéologue du Sri Lanka, avec un Canadien comme secrétaire général, Herb Stovel. Il en résultait une ouverture d'approche et une insistance pour une meilleure prise en compte des contributions des diverses régions du monde. D'autre part, en 1992, le succès spectaculaire de la *Convention du Patrimoine mondial* (ci-après la Convention) incitait le Directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor, à créer le Centre du Patrimoine mondial. Doté d'une certaine autonomie d'action pour remplir les missions du secrétariat de la Convention, le Centre devait regrouper les services en charge de la culture et de la nature et devenir rapidement le lieu de référence du monde de la conservation. En raison de son éloignement, le président Silva accordait de très importantes délégations au secrétaire général. Herb Stovel, grand travailleur, allait pleinement assumer le redéveloppement de l'ICOMOS et sa représentation au Comité du Patrimoine mondial.

Dans ses travaux antérieurs, Herb Stovel s'était beaucoup penché sur les problèmes de conservation de l'architecture de bois. Son travail sur l'église de Kizhi Pogost, en Russie, l'avait amené à se concerter avec les professionnels nordiques, en particulier avec le Service des Antiquités de Norvège. Suite à la ratification de la Convention par le Japon, où les constructions en bois sont courantes, il élargit ses contacts à l'Asie. Quand il quitta son poste de secrétaire général, en 1993, tout le travail préparatoire à la Conférence de Nara était en cours, notamment la convocation d'une réunion d'experts à Bergen, en janvier 1994, à l'invitation des autorités norvégiennes, lesquelles allaient plus tard assurer l'édition des Actes de la Conférence sous la coordination de Knut Einar Larsen. Très ouvert aux collaborations avec ses collègues, Herb Stovel s'est beaucoup investi, non seulement dans le suivi de la Conférence de Nara, mais aussi dans la mise en œuvre de la Convention, en liaison avec diverses personnalités comme les Japonais Nobuo Ito et Nobuko Inaba, comme Christina Cameron, Directrice de Parcs Canada et, surtout, Jukka Jokilehto, son collègue à l'ICCROM, à Rome.

Les écarts entre la version anglaise et la version française du *Document de Nara*

Le *Document de Nara* a été élaboré lors de la séance de nuit précédant la clôture de la Conférence. Deux rapporteurs avaient été désignés: Herb Stovel et Raymond Lemaire. Ce dernier devait rentrer au pays le jour même et il avait été entendu que les rapporteurs se concerteraient pour harmoniser les deux versions car elles présentaient quelques différences de rédaction. Hélas, Raymond Lemaire est décédé sans que cette finalisation ait pu avoir lieu.

Sur base de contacts personnels avec Raymond Lemaire, l'auteur peut affirmer que les différences entre les deux versions ne soulevaient pas de difficultés de fond insurmontables de sa part et qu'il approuvait la portée du *Document de Nara*. Il reste néanmoins très regrettable qu'un texte d'une telle importance ne soit pas parfaitement harmonisé et ouvre la porte à des



SESSION DE TRAVAIL LORS DE LA CONFÉRENCE DE NARA, HERB STOVEL, JEAN-LOUIS LUXEN, CHRISTINA CAMERON. Image: Jean-Louis Luxen.

lectures différentes, d'autant plus que des traductions en ont été faites sur base, tantôt de la version française, plus stricte, tantôt de la version anglaise, comme c'est le cas des articles 80 et 81 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial* (ci-après les Orientations). Il faut noter aussi que les «suggestions» ajoutées par Herb Stovel en complément au *Document* n'ont pas été discutées avec Raymond Lemaire. Ces données invitent à ce que l'on fasse preuve de prudence dans la référence aux préceptes du *Document de Nara*.

De la diversité du patrimoine à la diversité culturelle

Dans les documents préparatoires de Nara, la question de l'authenticité se posait d'abord en rapport avec l'extension en cours du concept de patrimoine. L'interprétation dans l'article 1 de la Convention, des termes de 'monuments', 'ensembles' et 'sites' avait permis la reconnaissance de divers types de patrimoine: jardins historiques, architecture de terre, installations industrielles, itinéraires culturels et, surtout, ensembles urbains. En 1992, à La Petite Pierre, en France, un séminaire avait défini la catégorie des paysages culturels, suscitant une dynamique féconde dans la mise en évidence des relations entre l'homme et la nature. Il était dès lors évident que les critères de reconnaissance de catégories patrimoniales aussi diverses devaient être appliqués en tenant compte de ces spécificités, y compris dans l'appréciation de leur authenticité. Tout particulièrement, les sites habités, qui doivent pouvoir évoluer pour offrir aux habitants des conditions de vie modernes, demandaient une autre vision de leur authenticité. Pour les ensembles urbains, en 1976 déjà, la *Recommandation*

de Nairobi avait porté sur «la sauvegarde des ensembles historiques et traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine». Une certaine souplesse dans la reconnaissance de ces nouveaux patrimoines et dans la définition de leur authenticité, était donc déjà communément admise. Était aussi admise l'évolution du regard porté sur le patrimoine et sur l'exigence d'authenticité. En Europe même, les reconstitutions du 19^{ème} siècle «à la Viollet-le-Duc» n'étaient plus acceptées par la *Charte de Venise*.

De même, était communément admis, y compris en Europe, un certain relativisme dans la définition même de l'authenticité, en fonction des différentes cultures, tant il est évident que la reconnaissance du patrimoine dépend de l'histoire et du regard de la communauté concernée. Raymond Lemaire, dans un article de 1993, «Authenticité et patrimoine monumental», identifie deux «valeurs d'authenticité»: celle de l'objet en cause, et celle qui est source de connaissance historique de cet objet. Il écrit: «il n'y a pas de conception unique, ni unanime, ni stable en ce qui concerne l'authenticité, (...) elle varie non seulement selon les cultures, mais aussi selon l'évolution des idées et des sensibilités au sein d'une même culture» (Lemaire, 1993). De manière explicite, Raymond Lemaire évoque même deux exemples «aux antipodes l'un de l'autre»: les temples impériaux d'Ise, au Japon, et les édifices de l'Acropole, dont le Parthénon, à Athènes, pour les considérer, sans hésitation, aussi authentiques les uns que les autres.

Il convient de mentionner aussi les considérations de Michel Parent, vice-président et rapporteur du Comité du Patrimoine mondial, en 1979, à propos du critère d'authenticité (Parent, 1979). Quinze ans avant la Conférence de Nara, il en annonce en quelque sorte déjà les conclusions:

Nous devons souligner que la notion même d'authenticité est tout à fait relative à la nature des biens concernés. Un temple de bois de Kyoto, constamment entretenu et dont les bois qui le composent sont remplacés systématiquement au fur et à mesure de leur détérioration, sans que la forme précise de l'architecture et l'aspect du matériau en soient affectés durant dix siècles, reste incontestablement authentique.

La nature d'un matériau, sa mise en œuvre, son usage structurel ou son usage expressif, la nature même de la civilisation qui a produit l'édifice (portant ou non elle-même les conductions d'une fidèle transmission) constituent autant d'éléments différents au nom desquels la notion d'authenticité peut être diversement appréciée. L'analyse des vitraux d'Europe occidentale montre qu'une certaine proportion seulement de verres sont originaux, sans que l'on mette en doute l'authenticité des verrières (Parent, 1979: 19).

Il est étonnant de relever que ce rapport au Comité du Patrimoine mondial ne semble pas avoir été dûment pris en compte dans les documents préparatoires de la Conférence de Nara. Certes, il était opportun de donner plus de développements à la question de l'authenticité à peine évoquée dans la *Charte de Venise* et, surtout, dans un forum impliquant des représentants de toutes les régions du monde et en considérant en particulier le point de vue de l'Extrême-Orient. Mais on aurait pu simplement se référer au rapport de Parent qui prônait déjà une interprétation extensive du concept d'authenticité. Ce n'est pas la seule fois qu'est ouvert un débat sur des questions déjà traitées. Tantôt, l'abondance de textes, rapports ou déclarations cache les résultats d'un premier exercice. Tantôt, le renouvellement des personnes qui siègent au Comité du Patrimoine mondial, surtout lorsqu'il ne s'agit pas de spécialistes dans le domaine du patrimoine, rompt la continuité dans les références et les prises de position.

Il apparaît en tout cas que les «illusions techniques» qu'évoque Herb Stovel dans son article avaient déjà, pour l'essentiel, été dissipées: l'authenticité n'est pas une valeur en soi; la notion d'authenticité n'est pas absolue; l'authenticité ne doit pas porter sur tous les éléments

du bien culturel. Là où Herb Stovel a raison, c'est lorsqu'il identifie le besoin d'apporter «une clarification scientifique pour améliorer la compréhension et l'importance de l'authenticité» par la Conférence de Nara et les réunions suivantes tenues sur tous les continents.

Relevons avec Herb Stovel, que la publication largement diffusée, en 1993, du *Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial* par Bernard Feilden et Jukka Jokilehto plaidait déjà, dans le chapitre «Traitement et authenticité» pour une interprétation pragmatique du test de l'authenticité (Feilden et Jokilehto, 1993).

Henry Cleere fut pendant plusieurs années chargé de présenter les évaluations de l'ICOMOS devant le Comité du Patrimoine mondial. Contrarié par l'ampleur à ses yeux démesurée de la mobilisation autour de l'authenticité, au détriment d'autres problématiques plus directement liée à protection effective du patrimoine, s'exclamait : «Tout ça pour ça!» (Cameron and Rössler, 2013: 88).

L'auteur souhaiterait faire part ici de son expérience personnelle lorsqu'il a été chargé de procéder, en 1998, à l'évaluation sur place de la proposition d'inscription des sanctuaires et temples de Nikko, au Japon. Les pratiques de conservation y étaient en tous points exemplaires. Un registre détaillé y relève, depuis le 17^{ème} siècle, toutes les interventions de restauration effectuées, leurs justifications et les rapports d'exécution. Les éléments de bois détériorés par le temps ou les intempéries sont remplacés par des pièces parfaitement identiques et de la même essence. Les éléments de coloration sont rafraîchis, lorsque c'est nécessaire, en ayant recours exactement aux mêmes pigments, dont le lieu de prélèvement d'origine est précisé. A bien des égards, on peut affirmer que les sanctuaires et temples de Nikko ont une authenticité supérieure à la cathédrale Notre-Dame de Paris, profondément remaniée au 19^{ème} siècle par Viollet-le-Duc et que les responsables japonais de leur conservation, en dépit de la diversité culturelle, y ont appliqué pendant quatre siècles les principes de la *Charte de Venise*, bien avant son adoption !



ENTRÉE DES SANCTUAIRES ET TEMPLES DE NIKKO AU JAPON. Une authenticité exemplaire assurée depuis le XVIII^e siècle. Image: Domaine public.

Le vrai tournant: la «Stratégie globale» et la question de la Valeur Universelle Exceptionnelle

Durant cette même année 1994, quelques mois avant la Conférence de Nara, s'est tenue au siège de l'UNESCO une très importante réunion scientifique au cours de laquelle allait être définie la «Stratégie globale» visant à ce que la Liste du Patrimoine mondial soit mieux «représentative, équilibrée et crédible». L'exercice visait à explorer les extensions à donner à la notion de patrimoine, pour s'écarter de la conception monumentale dominante jusqu'alors. Il se basait sur divers rapports ou publications et, notamment, sur le projet d'une «Étude globale» élaboré par l'ICOMOS en 1992 sous l'impulsion de Herb Stovel et Henry Cleere, combinant trois dimensions: temporelle, thématique et par «provinces culturelles». Élargissant l'analyse et les perspectives, la Stratégie globale allait préférer préconiser une approche anthropologique et évolutive, qui permette de mieux tenir compte de la «nature complexe et dynamique des expressions culturelles»¹.

Ces conclusions allaient changer fondamentalement la méthodologie de reconnaissance des biens culturels du Patrimoine mondial et la mise en œuvre de la Convention, en permettant l'inscription de biens très divers, représentatifs des cultures du monde, notamment en prenant en compte leur dimension immatérielle. Une telle ouverture revêtait même une portée plus considérable que la relativité de l'authenticité qu'allait préconiser le *Document de Nara*. Pour les concepteurs de la Convention, il s'agissait même d'une déviation de ses objectifs à laquelle ils étaient défavorables. Ainsi, notamment, Raymond Lemaire écrivait: «Il convient de s'en tenir à l'objet de la convention, la protection internationale d'un nombre limité d'œuvres d'art et de sites qui constituent les sommets du patrimoine de l'humanité»². En prônant une telle ouverture, il craignait que la Stratégie globale expose à des dérives dangereuses comme une instrumentalisation politique, une volonté d'exploitation touristique et une démesure de la Liste du Patrimoine mondial qui deviendrait difficilement gérable. Pour lui, il faut que «les pays proposent à l'inscription leurs biens conformes à la description faite à l'article 1^{er} qui leur paraissent les plus exceptionnels». Autant donc Raymond Lemaire était ouvert à une application souple du critère d'authenticité, autant il s'en tenait à un choix volontairement élitiste pour la Liste du Patrimoine mondial.

Au cours des dernières années, le Comité du Patrimoine mondial s'est résolument rallié à la Stratégie globale et s'est montré souple, et parfois très souple, dans la reconnaissance de biens culturels les plus divers. Bien évidemment, cette ouverture a représenté une beaucoup plus grande évolution que la relativité prônée par Nara pour le test d'authenticité. Non sans tomber dans les dérives pressenties par Raymond Lemaire. Combien de fois n'a-t-on pas pu observer une coalition de certains membres du Comité du Patrimoine mondial pour passer outre aux recommandations de l'ICOMOS, notamment sur le critère d'authenticité, et procéder à des inscriptions controversées? Quel contraste entre les débats nombreux et approfondis, partout dans le monde, pour clarifier le test d'authenticité et la désinvolture avec laquelle procède parfois le Comité du Patrimoine mondial !

Un corollaire de l'ouverture de la Stratégie globale consiste dans la difficulté de s'entendre sur la notion, essentielle pourtant, de la Valeur Universelle Exceptionnelle de catégories très diverses de biens culturels. Malgré les nombreuses réunions et publications consacrées à ce sujet, la question reste de pleine actualité et ne peut être examinée ici. Notons qu'une réunion d'experts tenue déjà à Amsterdam en 1998 (UNESCO, 1998) a approfondi les implications de la Stratégie globale en articulant patrimoine naturel et culturel et en examinant la question de la Valeur Universelle Exceptionnelle.

¹ Rapport sur la «Stratégie globale» et les études thématiques pour une liste représentative du patrimoine mondial. Réunion d'experts tenue à Paris du 20 au 22 juin 1993. UNESCO WHC-94/CONF.003/INF.6.

² Lemaire, Raymond (1994) Lettre personnelle à l'auteur.

La question est délicate et ne peut recevoir de réponse qu'au cas par cas (Petzet, 2008). Quel qualificatif doit primer: «universel» ou «exceptionnel»? S'agit-il d'inscrire sur la Liste du Patrimoine mondial «les meilleurs sites parmi les meilleurs»? Ou bien «une sélection représentative des meilleurs sites» (Cameron, 2008)? Ce n'est qu'ensuite, en fonction de la réponse, que le test d'authenticité doit être effectué.

Les grands défis résultant de la Stratégie globale et de la Conférence de Nara

Les ouvertures opérées en 1994 par la Stratégie globale et le *Document de Nara*, ainsi que d'autres considérations nouvelles résultant de l'évolution des idées et des pratiques au cours des années qui ont suivi, ont soulevé de nombreuses questions et suscité bien des difficultés dans la mise en œuvre de la Convention. Notons que la réunion organisée à nouveau par le Japon pour marquer le 20^{ème} anniversaire du *Document de Nara*, en 2014, a été amenée à examiner les conséquences de ces développements (Nara+20, 2014).

La définition des sites patrimoniaux et l'identification de leurs valeurs

Il revient, bien entendu, à chaque pays d'identifier les biens culturels qu'il souhaite sauvegarder ou, même, voir inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Pour tenir compte des singularités culturelles comme le prône le *Document de Nara*, il apparaît toutefois de plus en plus impératif de conjuguer l'approche scientifique et historique des experts du patrimoine avec les opinions et les attentes des communautés concernées. Une marge de relativisme dans l'appréciation de l'authenticité suppose le recueil de divers points de vue et la prise en compte d'apports sociaux ou affectifs. L'implication de toutes les parties prenantes vient enrichir ainsi la définition des valeurs à sauvegarder. Elle apporte aussi une forme d'engagement de ces communautés dans la bonne conservation du site. Mais elle rend plus complexe cette démarche d'identification des valeurs d'un bien culturel et des conditions d'intervention. Les parties prenantes sont diverses, avec une autorité et un pouvoir de décision variable. Elles peuvent être locales ou nationales, voire établies dans un autre pays. Dans un pays, des minorités culturelles et des populations indigènes (ONU, 2007) doivent aussi pouvoir faire entendre leur voix: au sein d'un même pays, il y a souvent aussi une diversité culturelle. Or il n'est pas rare de voir un pays invoquer la diversité culturelle mais, au plan intérieur, la refuser à ses minorités. Le défi est d'élaborer une méthodologie reconnue au plan international qui permette la définition des droits et devoirs de chacun. Une telle méthodologie est impérative pour éviter des inscriptions contestables, souvent forcées par des impératifs d'affirmation politique chauvine ou guidées par des objectifs mercantiles.

Si l'on admet que prévalent les approches culturelles particulières, encore est-il essentiel dans le cadre de la Convention qu'elles soient exprimées clairement pour permettre une compréhension par les autres cultures et une reconnaissance internationale. Deux exigences majeures s'imposent dès lors: d'une part, que soient définies explicitement les valeurs, dont l'authenticité, qui, aux yeux de la communauté concernée, fondent le caractère exceptionnel du bien culturel; d'autre part, qu'à toute intervention ultérieure s'impose le respect rigoureux de ces valeurs.

La présentation et l'interprétation des sites patrimoniaux

Dès lors que l'on accepte une grande variété de sites et que leur authenticité est considérée et jugée essentiellement dans les contextes culturels auxquels ils appartiennent, leur présentation et leur interprétation doit en permettre l'appréciation par tous. Compte tenu de l'implication de diverses communautés concernées évoquée plus haut, cette interprétation peut être plurielle, notamment en fonction de points de vue extérieurs. Elle peut varier dans

le temps, selon l'évolution du bien culturel ou, plus généralement, des idées. Ces points de vue peuvent aussi être contradictoires, voire conflictuels, ce qui demande une grande prudence dans leur examen. Par-delà ces divergences, il convient de dégager un consensus sur la nécessité et les modalités de la conservation. Toujours en raison des ouvertures de la Stratégie globale et du *Document de Nara*, des propositions d'inscription sont aujourd'hui en préparation concernant des sites de mémoire ou des champs de bataille de conflits récents. C'est ici que trouve à s'appliquer la recommandation de Nara insistant sur «la crédibilité des sources d'information disponibles». Les apports de l'histoire, de l'archéologie, de la sociologie ouvrent de la sorte un champ fécond de réflexion et de dialogue pour veiller à ce que l'esprit de la Convention prévale et, loin d'exacerber des tensions, fasse émerger une méthodologie de coopération positive et de dialogue³.

La gestion d'une Liste du Patrimoine mondial de plus en plus longue et diverse

Les ouvertures de la Stratégie globale et du *Document de Nara* ont engendré une extension des types de biens patrimoniaux et un accroissement constant du nombre et de la diversité des sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Bien entendu, cela représente un enrichissement culturel majeur et permet de mettre en lumière des traditions et des pratiques jusqu'alors ignorées ou mal comprises. Toutefois, il convient de rappeler l'objectif premier de la Convention, qui est la protection du patrimoine mondial. Il en va aussi de la crédibilité de la Liste du Patrimoine mondial, dont maints sites présentent un état de conservation inquiétant, voire désastreux. Les ressources humaines et financières sont loin de suffire à la sauvegarde de tant de sites. Même le mécanisme prévu pour mobiliser les efforts dans des cas extrêmes par une inscription sur la Liste du Patrimoine en danger est loin de fonctionner car il est perçu par le pays concerné comme une forme de blâme, ainsi qu'on a pu le constater encore lors du Comité du Patrimoine mondial tenu à Bakou, à propos de la Vallée de Katmandou.

Il importe aussi de tenir compte des conditions dans lesquelles les gestionnaires de sites doivent accomplir leur mission de sauvegarde. Beaucoup éprouvent des difficultés à y voir clair dans les nombreuses conventions, chartes et recommandations accessibles dans des traductions ou dans une langue étrangère. Or il leur revient d'assurer l'application concrète, sur le terrain, avec des moyens le plus souvent insuffisants, de principes élaborés dans les réunions internationales.

L'évolution des sites habités et les défis du développement durable

Une proportion élevée des biens inscrits sur la Liste concerne des lieux vivants. Il est évident que la dynamique sociale ne peut y être figée, qu'il faut offrir aux habitants des conditions de vie épanouissantes et que l'authenticité doit y être appréciée en tenant compte de ce contexte. De nombreuses villes historiques, qui se caractérisent par un habitat ancien et un réseau de rues étroites, peinent à répondre aux aspirations de vie moderne. Elles risquent d'être désertées par leurs habitants, remplacés par des populations externes et de se dénaturer. D'autre part, certains paysages culturels présentent un défi majeur, comme les Falaises de Bandiagara du Pays Dogon, au Mali, le paysage culturel de Sukur, au Nigeria ou les Rizières en terrasses des Philippines. L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial ne peut condamner les habitants de ces sites à subsister dans des conditions de vie d'un autre âge. Les sites habités sont particulièrement exposés aux développements touristiques qui, comme la langue d'Ésope, peuvent être la meilleure ou la pire des choses. En revanche, la sauvegarde du patrimoine de lieux patrimoniaux habités peut être un facteur de développement humain,

³ Coalition Internationale des Sites de Conscience (2018), «L'interprétation des sites de mémoire», étude commandée par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

comme l'UNESCO a pu le faire, prendre en considération dans les objectifs du développement durable (UNESCO, 2016). Encore faut-il, comme le prescrit la Convention dans son article 5: «intégrer la protection du patrimoine dans les programmes de planification générale» par la mise en œuvre d'une stratégie couvrant les aspects sociaux, économiques, culturels et environnementaux. La *Recommandation sur les paysages urbains historiques* de 2011 est venue élargir la *Recommandation de Nairobi* et confirmer la nécessité de donner au plan de gestion des sites patrimoniaux une perspective plus globale d'aménagement du territoire et de développement, dans une démarche participative.



FALAISES DE BIANDAGARA AU PAYS DOGON (MALI). Le concept d'authenticité doit accepter une évolution du site qui réponde au souhait des populations pour de meilleures conditions de vie. *Image: Domaine public.*

L'ICOMOS s'est penché sur ces questions de manière répétée, lors de ses assemblées générales sur «Les changements sociaux», à Sofia en 1996, sur «Le bon usage du patrimoine» à Mexico en 1999, sur «Le génie des lieux» à Québec en 2008, sur «Le développement territorial» à Paris en 2011.

Plutôt que d'authenticité, pour ces sites habités, on parlera alors d'intégrité, pour apprécier leur tout organique ou fonctionnel, ou bien encore de *genius loci*, pour évoquer la sauvegarde du reflet fidèle des relations que la communauté locale entretient avec son environnement, dans la durée et en fonction de la tradition. En outre, au moment d'examiner l'inscription de pareils sites sur la Liste du Patrimoine mondial, une attention prioritaire par rapport à l'authenticité doit être accordée aux conséquences et aux perspectives qui en résulteraient pour les conditions de vie des habitants (Charoenwongsa, 1994).

Les projets de reconstruction

L'article 86 des *Orientations* est très claire:

En ce qui concerne l'authenticité, la reconstruction de vestiges archéologiques ou de monuments ou de quartiers historiques n'est justifiable que dans des circonstances exceptionnelles. La reconstruction n'est acceptable que si elle s'appuie sur une documentation complète et détaillée et n'est aucunement conjecturale.

Et pourtant, divers colloques récents ont visé à légitimer des reconstructions contraires à ce prescrit. C'est particulièrement le cas dans certains pays du Golfe, tentés de ressusciter des immeubles détruits dans la foulée d'un développement économique extrêmement rapide, sous prétexte de diversité culturelle et d'une conception propre de l'authenticité. Sont invoqués des précédents comme la reconstruction du monastère de Rila, au XIX^{ème} siècle, ou du centre historique de Varsovie, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Mais c'est oublier les justifications précises et le respect d'une documentation très complète qui ont permis leur acceptation, compte tenu des « circonstances exceptionnelles » évoqués par les *Orientations*. Comme l'avait bien expliqué l'ICOMOS dans son rapport d'évaluation, de telles justifications sont absentes dans les sites culturels d'Al Aïn, aux Emirats arabes unis, qui ont néanmoins reçu une inscription controversée. Un séminaire international a examiné ces questions à nouveau en 2018, pour produire la *Recommandation de Varsovie sur le relèvement et la reconstruction du patrimoine culturel*.



RECONSTRUCTION À DUBAI, EMIRATS ARABES UNIS. *Image: Department of Culture and Tourism.*

L'élaboration en commun de principes de conservation de portée universelle

Un passage du *Document de Nara*, à l'article 11, ouvre dangereusement la porte à une remise en cause de principes universellement admis. Après avoir énoncé que «les sources d'information peuvent différer de culture à culture, et même au sein d'une même culture», l'article ajoute une phrase contestable: «Il est donc exclu que les jugements de valeur et d'authenticité qui se rapportent à celles-ci se basent sur des critères uniques». Il faut d'ailleurs relever que les *Orientations*, qui reprennent pourtant quasi mot pour mot le texte du *Document de Nara*, ont heureusement omis cette phrase dans leur article 81.

Sur cette question de grande importance, il convient d'en revenir aux toutes premières phrases de la *Charte de Venise*.

Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les transmettre dans toute la richesse de leur authenticité. Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

Ces passages gardent une grande pertinence et, dès 1964, annoncent les grandes lignes de la *Convention du Patrimoine mondial* de 1972. Il convient, bien entendu, d'adapter le vocabulaire: au lieu de «œuvres monumentales», on parlerait aujourd'hui de «patrimoine culturel» pour tenir compte des catégories nouvelles de biens culturels à considérer. Il importe surtout de tenir compte du niveau envisagé pour la reconnaissance et la conservation du patrimoine. Au plan national ou local, niveau qui concerne la toute grande majorité des biens culturels, chaque nation, si elle le souhaite, est libre de suivre des préceptes et des pratiques particulières. Le patrimoine témoignant des «traditions séculaires» d'un peuple, il revient à celui-ci d'en assurer la sauvegarde «dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions». Le *Document de Nara* rejoint la *Charte de Venise* pour donner carte blanche à cet égard. Rappelons qu'en 1972, en même temps que la *Convention du Patrimoine mondial*, l'Assemblée Générale de l'UNESCO a adopté la *Recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel*.

Il en va tout autrement dans le cadre de la Convention, qui ne peut fonctionner que si des principes de portée universelle sont respectés par les États-Parties. La *Convention du Patrimoine mondial* est un traité de droit international public qui s'inscrit dans la volonté de coopération multilatérale qui s'est développée progressivement depuis la dernière guerre mondiale dans le cadre de l'UNESCO et des Nations Unies. Une telle coopération se fonde sur des concepts et des règles que s'engagent à respecter les États qui adhèrent à la *Convention*.

Herb Stovel, dans son article, reconnaît lui-même que le relativisme dans l'appréciation des valeurs d'un bien culturel, et notamment de son authenticité, risque d'ouvrir à la porte à des reconnaissances fantaisistes de biens culturels et à des pratiques de conservation sauvages, qui ne pourraient être acceptées dans la mise en œuvre de la Convention. Il a la bonne idée de proposer ce qui aurait pu être un article supplémentaire dans le *Document de Nara*.

Là où le *Document de Nara* et la Stratégie globale apportent une nouvelle perspective, c'est en suscitant une démarche de redéfinition commune des concepts et des règles à respecter. Dans sa pluralité de richesses culturelles particulières, le patrimoine de l'humanité nous interpelle, permet le dialogue entre les cultures et les enrichit toutes. C'est dans ce dialogue constructif que peuvent être adaptés et améliorés, pour tenir compte de la diversité culturelle, des définitions et des principes partagés auxquels chacun apporte adhésion et respect. Parmi de nombreux enrichissements, retenons par exemple l'apport du Japon dans la reconnaissance du patrimoine immatériel, et notamment des métiers du patrimoine et des «Trésors culturels vivants», concept tout-à-fait original (Figure 5). Retenons aussi l'apport décisif de l'Afrique dans la conjonction entre patrimoine culturel et naturel et, là aussi, des valeurs immatérielles⁴. Ces apports ont eu une influence déterminante dans la mise en œuvre de la Convention, comme dans le traitement du patrimoine dans les autres régions du monde. L'esprit du *Document de Nara* et de la Stratégie globale a aussi conduit à l'adoption, en 2003, de la *Convention pour sa sauvegarde du patrimoine immatériel* et même, en 2005, de la *Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Et cela, comme le prévoit la Convention dans un de ses attendus, «...par des dispositions conventionnelles établissant un système efficace de protection collective du patrimoine...».



CHARPENTE D'UN TEMPLE AU JAPON.
Les métiers du patrimoine considérés
comme un patrimoine immatériel.
Image: ©ICCROM.

⁴ Voir les conclusions du rapport sur l'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain. Réunion d'experts tenue à Great Zimbabwe du 26 au 29 mai 2000 (Saouma-Forero, 2001).

Plutôt que de trop s'attacher aux particularités et aux affirmations identitaires en insistant sur la diversité de l'appréciation de l'authenticité, la Convention appelle à mieux mettre en lumière les échanges et les croisements multiples qui ont fondé et nourrissent les cultures. Ainsi, des villes historiques se sont développées sur des plans semblables au Mexique, Brésil, Colombie, Bolivie, Equateur, Cuba, à Vigan, aux Philippines, et La Laguna, aux Canaries. Elles ont tout intérêt à travailler en réseau. Il en est de même pour la sauvegarde des œuvres architecturales de Le Corbusier présentes dans plusieurs pays, en Europe, en Argentine, en Inde et au Japon. Ainsi, les sites témoins de la traite négrière relient Gorée au Sénégal, ou les forts d'Accra au Ghana, avec Salvador de Bahia au Brésil, Cartagena en Colombie, Liverpool au Royaume Uni et Nantes en France et peuvent fonder un travail de mémoire collectif. Ainsi encore, les itinéraires culturels comme Qhapaq Ñan, réseau des routes andin ou le Chemin de Compostelle relient des pays entre eux et témoignent des échanges culturels et artistiques à travers le temps. Le message de ces exemples tirés de la Liste du Patrimoine mondial, «dans toute la richesse de leur authenticité», témoigne de «l'unité des valeurs humaines».

Il importe de relever que le champ patrimonial et des droits culturels des peuples s'inscrivent dans le contexte plus fondamental de la *Convention universelle des droits de l'homme*, signée en 1948 dans le cadre des Nations Unies. A ce niveau, parfois, des voix s'élèvent pour demander que soient prises en compte des conceptions ou des pratiques propres à telle ou telle culture. Là aussi, une approche ouverte permet l'extension, décidée en commun, vers des droits sociaux, économiques et culturels dit de deuxième et troisième génération. Mais il y a des principes sur lesquels il n'est pas permis de transiger, comme la liberté de pensée, de conscience et de religion, comme l'égalité entre les hommes et les femmes, comme l'interdiction de l'excision ou encore comme la non-rétroactivité des sanctions pénales.

Fidèle aux idéaux de l'Acte constitutif de l'UNESCO, la Convention est un instrument juridique international ambitieux et exigeant. Elle trouve son inspiration et sa force dans la conviction que le patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine mondial «constitue un patrimoine universel pour la protection duquel la communauté internationale tout entière a le devoir de coopérer». Toutes les nations et les cultures sont invitées à offrir en partage ce qu'elles ont de plus représentatif et de plus précieux par rapport à leur identité. Elles sont tenues non seulement à assurer la sauvegarde des biens situés sur leur territoire mais aussi à se prêter mutuelle assistance. Elles méritent alors une juste appréciation de leur engagement, de leur sincérité, d'une certaine manière aussi... de leur authenticité.

*

Références

- Cameron, Christina (2008) "Evolution of the application of the Outstanding Universal Value for Cultural and Natural Heritage", in: *What is OUV? Monuments and Sites XVI*, ICOMOS, Paris, pp. 71-74.
- Cameron, Christina and Mechtild Rössler (2013) *Many voices, one vision: the early years of the World Heritage Convention*, Ashgate, Farnham.
- Charoenwongsa, Pisit (1995) "Authenticity: does it really matter much?", in: Knut Einar Larsen (ed.), *Nara conference on authenticity - Conférence de Nara sur l'authenticité, Japan 1994, Proceedings*, UNESCO World Heritage Centre/Agency for Cultural Affairs (Japan)/ICCROM/ICOMOS, Tapir Publishers, Trondheim, pp. 287-292.
- Coalition Internationale des Sites de Conscience (2018) *L'interprétation des sites de mémoire*, Étude commandée par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, UNESCO, Paris.
- Feilden, Bernard et Jukka Jokilehto (1993) *Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial*, ICCROM/UNESCO/ICOMOS, Rome.
- Lemaire, Raymond (1993) "Authenticité et patrimoine monumental", *Restauro* (129): 7-24.
- NARA +20 (2014) *NARA + 20. On heritage practices, cultural values, and the concept of authenticity*.
- ONU (2007) *Déclaration des droits des peuples indigènes*, Organisation des Nations Unies, New York.
- Parent, Michel (1979) "Principes et critères d'inscription des biens à la Liste du Patrimoine Mondial", Rapport présenté à la troisième session du Comité du patrimoine mondial, Louxor, Egypte. UNESCO CC-79/CONF.003/11.
- Petzet, Michael (2008) "Introduction", in: *What is OUV? Monuments and Sites XVI*, ICOMOS, Paris, pp. 7-10.
- SAOUMA-FORERO, Galia (ed.) (2001) *Authenticity and integrity in an African context. Expert meeting, Great Zimbabwe, 26/29 May, 2000*, UNESCO, Paris.
- UNESCO (1993) *Rapport sur la 'Stratégie globale' et les études thématiques pour une liste représentative du patrimoine mondial. Réunion d'experts tenue à Paris du 20 au 22 juin 1993*, UNESCO, Paris. UNESCO WHC-94/CONF.003/INF.6.
- UNESCO (1998) *Rapport sur la Stratégie globale pour les biens naturels et culturels du patrimoine mondial. Réunion d'experts tenue à Amsterdam du 22 au 27 mars 1998*, UNESCO. UNESCO WHC-98/CONF.203/INF.7.
- UNESCO (2016) *Culture urban future. Global report on culture for sustainable urban development*, UNESCO, Paris.